

Union des syndicats du canton de Genève

**Programme  
de travail  
de l'USCG  
1988-1991**

Congrès de l'USCG, Bellevue le 16 avril 1988.

# **UNION DES SYNDICATS DU CANTON DE GENÈVE**

Association suisse des fonctionnaires des télégraphes et des téléphones (**ASFTT**)

Association suisse du personnel de la coiffure (**ASPC**)

Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (**FTCP**)

Fédération du personnel du vêtement, du cuir et de l'équipement (**FVCE**)

Fédération suisse des cheminots (**SEV**)

Ouvriers SEV/APV - Gradés SEV/TPG/CORDIALITÉ/  
GRADÉS - Conducteurs de locomotives SEV/LPV -  
Personnel de la manœuvre SEV/RPV - Personnel fonctionnaires des gares et stations SEV/SBV - Personnel des trains SEV/ZPV

Fédération suisse des travailleurs sur bâtiment et bois (**FOBB**)

Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (**FCTA**)

Fédération suisse des travailleurs sur métaux et horlogers (**FTMH**)

Fédération suisse du personnel des douanes (**FSPD**)

Fédération suisse du personnel des services publics (**VPOD  
Trafic aérien**)

Société suisse des fonctionnaires postaux (**SSFP**)

Société suisse des fonctionnaires postaux gradés (**SSFP-  
GRADÉS**)

Syndicat du livre, papier, cartonnage et gainerie (**SLPCG**)

Syndicat suisse des mass media (**SSM**)

Syndicat suisse romand du spectacle

Syndicat suisse des services publics (**SSP/VPOD**)

Transports publics genevois (**TPG**)

Union locale du personnel fédéral et des administrations et entreprises publiques de Genève

Union suisse des fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes (**UPTT-POSTE**)

Union suisse des fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes (**UPTT-TÉLÉPHONE**)

Union suisse des lithographes (**USL**)

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<b>Partie I</b>	
Rôle de l'USCG	1
<b>Partie II</b>	
Trois points importants	
1. Renforcer l'Union syndicale suisse et les unions locales	1
2. Relations avec l'appareil d'Etat et participation aux commissions d'Etat	2
3. Interventions des syndicats dans le champ politique et relations avec les partis de gauche	2
<b>Partie III</b>	
Programme de travail	2
Marché de l'emploi	3
Politique en matière d'immigration	4
Logement	5
Assurances sociales	6
Politique en matière de santé	7
Flexibilité et aménagement du temps de travail	7
Protection de l'environnement	8
Egalité hommes-femmes	8
Lutte pour le respect des libertés syndicales	9
Solidarité syndicale	9
Soutien aux mouvements revendicatifs des sections	9
Contre les privatisations	9
Formation	10
Politique à l'égard des mouvements de jeunes	10
Solidarité internationaliste	10
Autres décisions du Congrès	
<b>Annexe A</b>	
Commission économique	11
Renforcement du secrétariat	
Soutien à la Coordination Suisse-Asile	
<b>Annexe B</b>	
Groupe de travail «salaire minimum vital»	12
A l'étude: «pour une politique économiste volontariste»	
Pour un concept sur le temps de travail	
Pour l'étude des problèmes des personnes exclues des rapports salariés	
Journée d'étude sur l'assurance vieillesse	

Secrétariat USCG:  
Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève — Téléphone 31 84 30.

# Programme de travail de l'USCG 1988-1991

## Partie I

### Rôle de l'USCG

L'Union des syndicats du canton de Genève (USCG), organe cantonal de l'Union syndicale suisse (USS) intervient sur les problèmes sociaux généraux concernant l'ensemble des travailleurs du canton de Genève (emploi, logement, éducation et formation professionnelle, politique de la santé, des transports publics, de l'énergie, etc.).

En tant qu'organe de base de l'USS, elle intervient sur des problèmes concernant l'ensemble des travailleurs en Suisse (sécurité sociale, législation sur le travail, énergie nucléaire, votations fédérales, etc.).

L'USCG favorise et organise la solidarité entre les sections. Toute section qui le demande doit pouvoir compter sur cette solidarité; en particulier en cas de conflit sur des questions de principe qui concernent l'ensemble du mouvement.

L'USCG crée un climat favorable à la syndicalisation des travailleurs du canton de Genève. Elle soutient les sections dans les secteurs où les syndicats sont faiblement implantés et favorise leur implantation dans ceux où les syndicats sont absents.

L'USCG s'efforce de développer la solidarité internationaliste avec les luttes de travailleurs d'autres pays.

## Partie II

### Trois points d'orientation importants

#### 1. Renforcer l'USS et les unions locales

Les fédérations syndicales d'industrie (et leurs sections locales) jouissent et bénéficient au sein de l'Union syndicale suisse et de l'USCG d'une grande indépendance et d'une forte autonomie.

Cette situation ne présente pas que des avantages. Elle peut provoquer des disparités importantes sur le double plan de la présence et de l'efficacité syndicale selon les secteurs. En particulier, le cloisonnement existant entre les différents syndicats ne permet pas à l'USS (et à l'USCG) d'agir avec efficacité pour implanter ou renforcer le syndicalisme libre dans les secteurs jusqu'ici pas ou peu organisés (tertiaire, vente, banques, assurances, agriculture, hôtellerie) et pour défendre les intérêts communs des travailleurs des différents secteurs sur les problèmes sociaux généraux.

L'USS et l'USCG doivent donc se renforcer, au profit des travailleurs les plus défavorisés et pour développer la solidarité entre tous les travailleurs sur les problèmes généraux. Ce renforcement implique l'accroissement des moyens mis à disposition des secrétariats USS et USCG en faveur de l'action syndicale de base (propagande et syndicalisation). Il nécessite aussi l'élaboration d'une politique et d'une stratégie syndicale commune, agréée dans toute la mesure du possible par chaque fédération.

Le renforcement de l'USS et des unions locales passe par le respect des politiques décidées par chaque fédération.

## **2. Relations avec l'appareil d'Etat et participation aux commissions d'Etat**

L'USCG doit rechercher tous les moyens pour renforcer son influence dans notre canton.

La participation des syndicalistes dans les commissions extra-parlementaires représente autant d'occasions pour mener la lutte en faveur de la défense des travailleurs. Ceci sans complexe, à égalité avec les patrons et souvent avec la compréhension des représentants du gouvernement. Les résultats extrêmement positifs obtenus ces dernières années plaident en faveur de la poursuite de cette participation.

Depuis des décennies, l'USCG avec ses fédérations s'est battue pour être représentée de façon équitable dans toutes les commissions où se prennent des décisions touchant l'intérêt de l'ensemble des travailleurs. Cette participation s'est particulièrement développée dans le canton de Genève; les unions locales des autres cantons envient cette situation.

Les représentants désignés par l'USCG dans les commissions d'Etat gardent un lien étroit avec les instances qui les ont désignés.

## **3. Interventions des syndicats dans le champ politique et relations avec les partis de gauche**

L'USCG élabore ses positions et conduit son action de manière indépendante, notamment par rapport aux partis politiques et au gouvernement.

Elle collabore cependant avec toutes les forces de gauche, sans exclusive, pour réaliser ses postulats sociaux, en particulier avec les deux partis représentés au Parlement.

L'USCG entretient au sein de la CGAS des relations avec l'Association des Commis de Genève et la Société suisse des employés de commerce de Genève.

# **Partie III**

## **Programme de travail**

L'USCG est l'organe de coordination des fédérations membres de l'Union syndicale suisse sur le territoire du canton de Genève.

Durant les quatre prochaines années, l'USCG s'efforcera de développer une politique visant à unifier les concepts de ces fédérations, sur les ques-

tions d'intérêt général. Cette unification des concepts doit se faire avec le souci de trouver un large consensus rendant ainsi plus fortes les positions qu'elle prendra vis-à-vis de l'opinion publique. Pour ce faire, il sera organisé des conférences, des débats et des journées d'étude qui seront autant d'occasions pour les militants des différentes fédérations de confronter leurs points de vue et de trouver la base indispensable aux futures prises de positions.

L'USCG participera activement à l'élaboration de la politique de l'USS. En ce qui concerne la règle des 2/3 pour les mots d'ordre pour les votations et autres prises de positions politiques, son maintien nous paraît indispensable, sa suppression pouvant entraîner assez rapidement de graves conflits pour l'unité de l'Union syndicale suisse. Cependant l'USCG proposera une modification du règlement sur les votes, ce qui devrait permettre à l'USS de se prononcer plus souvent sur les problèmes d'actualité.

L'USCG interviendra sur la base de son programme, lors des assemblées de l'USS. Elle formulera des propositions au Congrès de l'Union syndicale suisse de 1990.

## Marché de l'emploi

1. Dans une situation caractérisée par la récession, l'USCG luttera avec les fédérations concernées pour la défense des emplois existants, quelle que soit la nationalité ou le permis de travail des travailleurs.

L'USCG prend en compte la défense des intérêts des travailleurs sans emploi ou avec des emplois précaires. Dans ce but, elle étudiera les moyens visant à les soutenir et à les organiser.

L'USCG soutiendra les sections et les travailleurs qui engageront la lutte contre des licenciements, contre des fermetures ou déplacements d'entreprises. Elle interviendra auprès de l'USS pour que celle-ci s'engage en faveur d'une amélioration de la protection contre les licenciements. En l'absence d'un contre-projet valable, l'USCG soutiendra l'initiative de la Confédération des syndicats chrétiens.

2. En ce qui concerne l'entrée de nouveaux travailleurs dans le canton, les représentants des syndicats dans les commissions de surveillance de l'emploi et tripartites retiendront comme critères pour s'opposer à ces entrées :

- a) le non-respect des conditions de travail prévues par les conventions collectives,
- b) les abus de patrons envers les travailleurs (par exemple plusieurs promesses d'engagements pour procéder à une sélection) ou des mesures de répression anti-syndicale,
- c) la situation sur le marché de l'emploi; le taux de chômage à Genève et dans la profession, sont des éléments déterminants,
- d) favoriser par un contrôle strict des entrées la formation, le perfectionnement et le recyclage professionnels en faveur de tous les travailleurs.

Les nouveaux travailleurs immigrés doivent être assurés de bénéficier d'un emploi stable. Ils ne doivent pas pouvoir être utilisés par le patronat comme main-d'oeuvre bon marché en prenant la place de travailleurs disponibles sur place et aux exigences salariales plus élevées. Les représentants

de l'USCG dans ces commissions veilleront donc à ce que l'emploi sollicité soit réellement vacant et qu'aucun demandeur d'emploi déjà à Genève ne soit susceptible de l'occuper.

3. L'USCG se prononce contre toutes les mesures de contingentement de la main-d'oeuvre étrangère. La stricte application des conventions collectives de travail et le contrôle serré de l'adéquation des demandes de permis de travail à la situation du marché de l'emploi doivent suffire à la régulation de la main-d'oeuvre étrangère.

Les besoins réels de l'économie seront ainsi satisfaits et le statut de «clandestin», fruit d'une politique hypocrite de contingentement, n'aura plus de raison d'être.

4. L'USCG se prononce contre l'octroi de permis de séjour et de travail de moins de trois mois. Ils sont une nouvelle forme de précarisation d'emploi inacceptable, par son insécurité totale pour le travailleur et par l'impossibilité de toute intégration. La brièveté du séjour rend de plus impossible tout contrôle efficace des conditions de travail.

5. L'USCG se prononce pour l'abolition du statut de saisonnier:

- humainement inacceptable
- socialement injustifiable
- juridiquement discutable
- économiquement inutile.

L'USCG luttera pour la suppression du statut de saisonnier, réalisée à Genève de la manière suivante: accès au permis annuel (permis B) facilité; regroupement familial favorisé; priorité absolue à l'engagement pour les anciens saisonniers; non remplacement des anciens saisonniers stabilisés par de nouveaux travailleurs soumis au statut de saisonniers; octroi de permis B aux travailleurs nouveaux selon les critères définis plus haut.

## Politique en matière d'immigration

L'USCG se battra, dans une perspective d'unité des travailleurs du pays, pour l'égalité des droits sociaux et politiques de tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité ou leur permis.

En premier lieu, l'USCG se prononce pour l'obtention des droits politiques en faveur des travailleurs immigrés. Le fait que 30 à 40 % des travailleurs de ce canton soient privés de tout droit politique et de toute possibilité de se prononcer sur des objets relatifs aux conditions de travail est inadmissible et constitue un affaiblissement pour l'ensemble des travailleurs du canton.

L'USCG reviendra à la charge pour que les travailleurs immigrés puissent élire les juges des prudhommes et soient eux-mêmes éligibles.

Le cartel cantonal s'opposera aux discriminations à l'égard des travailleurs immigrés, exemple la Ville de Genève qui refuse d'attribuer des logements aux travailleurs étrangers bien qu'ils paient des impôts comme tout le monde.

L'USCG participera à la campagne contre l'initiative xénophobe de l'Action Nationale (votation en 89). Elle n'est cependant pas d'accord avec la position de l'USS qui exige, dans cette perspective, une limitation plus

sévère des effectifs de main-d'oeuvre étrangère. Cette position n'est pas cohérente. On ne peut à la fois s'opposer à une initiative xénophobe et s'efforcer d'en réaliser les postulats nationalistes avant la votation par la réduction des contingents. La régulation de la main-d'oeuvre doit se faire dans le cadre de commissions tripartites à introduire dans tous les cantons.

En ce qui concerne les travailleurs clandestins (6000 travailleurs clandestins à Genève), l'USCG étudiera le problème, en particulier la possibilité qu'ils puissent bénéficier des mesures de protection prévues par la législation sur le travail et de leur donner la priorité dans l'attribution des permis. Dans l'immédiat, l'USCG soutiendra l'action des fédérations pour prendre en charge la défense de leurs intérêts.

L'USCG défend le droit des enfants clandestins à recevoir une scolarisation dans le canton.

L'USCG demande à l'Office cantonal de l'emploi de mener une politique sévère à l'encontre des employeurs utilisant des travailleurs clandestins et demande aux autorités de doter cet office de moyens nécessaires pour remplir sa mission.

L'USCG s'oppose aux mesures qui visent à restreindre la liberté de changer de profession pour les nouveaux permis B et les frontaliers et à limiter les regroupements familiaux.

L'USCG s'oppose à la discrimination qui frappe les travailleurs parents d'enfants domiciliés à l'étranger en matière d'allocations familiales. Genève est le seul canton suisse qui n'accorde pas pour tous les enfants des allocations familiales uniformes, quel que soit le domicile des enfants. Une proposition de modification de la loi sera présentée.

L'USCG se prononce contre la politique d'asile restrictive actuelle. Elle se prononce pour une solution globale pour tous les candidats qui vivent dans le canton depuis plusieurs années, telle qu'elle a été préconisée par la coordination d'asile et pour l'octroi de permis humanitaires selon les préavis de la commission des sages. Elle défendra les droits démocratiques des candidats et se prononce contre les expulsions policières.

## Logement

La situation du logement dans notre canton ne cesse de s'aggraver. En 2-3 ans, en Ville de Genève, le prix des terrains a doublé ! Le prix des terrains a très fortement augmenté à cause des spéculations. Des travailleurs qui gagnent de 3000.- à 4000.- francs par mois ne peuvent plus trouver de logements à des prix abordables, et ce même dans les logements HLM nouvellement construits.

Les locataires qui reçoivent leurs congés sont de plus en plus nombreux. Les jeunes et les immigrés subissent en première ligne cette situation. C'est pourquoi l'USCG devra étudier ce problème en priorité, ce qui suppose également des options en matière d'urbanisme.

Dans l'immédiat, le cartel

- a) soutiendra les initiatives du Rassemblement pour une politique sociale du logement et du PDT contre la spéculation foncière;
- b) soutiendra la construction de logements sociaux à des prix abordables pour les travailleurs, en veillant aussi à la qualité. Les mi-



- lieux syndicaux encourageront les caisses de retraite à construire des logements sociaux;
- c) exigera des mesures pour la relocation des appartements vides et soutiendra les occupations d'immeubles vides;
  - d) s'opposera à la politique libérale de la Ville de Genève qui s'efforce de réduire les subventions et de favoriser une hausse des loyers en réduisant vers le haut l'écart entre un loyer théorique — sans subventions — et les loyers réels;
  - e) défendra dans le secteur public, une politique de frein à la hausse des loyers;
  - f) dénoncera les cas d'abus à l'encontre de travailleurs dans le domaine du logement;
  - g) luttera pour la prolongation du contrôle HLM et l'augmentation des subventions.

Les subventions HLM doivent être accordées «à la pierre» soit d'emblée lors de la construction de l'immeuble. Ce dernier doit rester sous le contrôle de l'Etat jusqu'à sa démolition;

- h) soutiendra la demande des organisations syndicales du secteur public en vue de supprimer l'obligation de résidence dans le canton pour les travailleurs de la fonction publique.

Ces actions se feront notamment à travers le Rassemblement pour une politique sociale du logement et l'ASLOCA.

## Assurances sociales

L'USCG considère que le mouvement syndical doit revoir fondamentalement les problèmes de la sécurité sociale (assurance vieillesse, assurance-maladie et maternité, assurance contre le chômage, etc.).

**En premier lieu**, elle se prononce pour une amélioration du IIe pilier en introduisant une solidarité entre les classes d'âge par une cotisation unique prélevée sur le salaire AVS et le libre passage intégral lors de changement d'employeur.

La protection sociale ne doit pas être une occasion pour les milieux bourgeois de faire des affaires juteuses alors que les travailleurs doivent payer des sommes exorbitantes pour l'AVS et le IIe pilier basé sur une capitalisation individuelle «pure et dure». Tout cela pour une protection insuffisante!

**En second lieu**, elle combattra la tentative de porter l'âge de la retraite à 63 ans pour les femmes et se prononce dans un tel cas pour lancer le référendum même si des améliorations ont été consenties aux retraités.

**En troisième lieu**, elle réaffirme le caractère indispensable et urgent d'une assurance maternité efficace et d'une protection des femmes enceintes contre les licenciements, et dans ce sens elle participera aux actions et mouvements tendant à les réaliser.

Dans le domaine de l'assurance chômage, il faut revoir la situation pour que les chômeurs ne soient pas transformés en assistés. L'USCG demandera notamment que soient revues les limitations en matière de droit aux indemnités de chômage, pour que soit prise en considération la situation des travailleurs âgés ou dans des régions en difficulté.

## Politique en matière de santé

L'USCG soutiendra, lors de la campagne, l'initiative du PSS pour l'assurance-maladie ainsi que l'initiative des caisses-maladies.

Dans l'immédiat, l'USCG se prononce contre l'augmentation des franchises et des cotisations; contre l'introduction d'une taxe d'entrée à l'hôpital; contre la tendance à réduire les subventions de l'Etat à l'hôpital; contre les tendances libérales qui substituent progressivement l'assistance individuelle à la protection sociale.

L'USCG veillera à ce que des moyens importants soient donnés à la commission d'hygiène et sécurité cantonale pour lui permettre de remplir ses objectifs en matière de contrôle de la sécurité et de protection de la santé.

L'USCG soutiendra toute mesure allant dans le sens d'une meilleure protection de la santé des travailleurs, notamment par la prévention des risques d'accidents, par l'élimination des produits toxiques, par la mise hors course d'installations ne garantissant pas l'hygiène des travailleurs et l'adoption de mesures d'ergonomie contre le stress croissant (travail sur écran notamment).

## Flexibilité et aménagement du temps de travail

L'USCG luttera contre la flexibilité capitaliste et contre la précarisation des conditions d'emploi.

Les syndicats sont favorables aux mesures d'assouplissement dans la mesure où ils correspondent aux intérêts des travailleurs, mais s'opposent fermement à toutes les formes d'aménagement du temps de travail que les patrons tentent d'introduire pour casser les acquis sociaux en individualisant les conditions de travail.

L'USCG recommande que les conventions collectives de travail (CCT) prévoient qu'aucune mesure d'aménagement du temps de travail ne puisse être prise sans l'accord du syndicat.

L'USCG s'oppose aussi à une politique d'extension du travail de nuit, du travail d'équipes et du dimanche qui ne correspondent pas à des critères de nécessité sociale et soumettent le rythme de vie social et familial des travailleurs aux seuls besoins des entreprises. Les travailleurs soumis au travail de nuit et de week-end doivent bénéficier de compensations en termes d'horaires et de retraite.

Concernant les travailleurs et travailleuses à temps partiels, l'USCG soutiendra les efforts des fédérations pour qu'ils (elles) bénéficient des mêmes protections sociales que les plein-temps.

L'USCG se prononce pour le maintien du régime d'autorisation en ce qui concerne le travail de nuit, par équipes et du dimanche et s'oppose à la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes.

Par rapport à la Convention 89 de l'OIT qui vient à échéance en 1991, l'USCG doit dès maintenant faire connaître sa détermination de ne pas abandonner l'acquis que représente l'interdiction du travail nocturne des femmes dans l'industrie et expliquer publiquement que seule l'adoption d'un principe interdisant le travail de nuit aussi bien aux hommes qu'aux femmes, à l'exception des cas de nécessité sociale, représenterait une alternative acceptable et souhaitable.

L'USCG participera activement à la campagne contre l'ouverture nocturne des magasins qui correspond uniquement à l'intérêt du grand commerce et aggraverait les conditions de travail déjà déplorables du personnel de vente.

L'USCG soutiendra tous les efforts des sections pour réduire la durée du travail dans la perspective d'arriver à un horaire hebdomadaire maximum de 40 heures et à 5 semaines de vacances minimum pour tous. Elle s'engagera dans la campagne sur l'initiative de l'USS pour les 40 h.

L'USCG interviendra auprès de l'USS pour qu'une journée d'action nationale soit organisée pour donner de l'ampleur à la campagne sur les 40 h.

Elle se prononce pour l'abaissement de l'âge de la retraite. Elle soutiendra l'initiative pour la retraite à 60 ans pour les femmes, 62 ans pour les hommes.

## Protection de l'environnement

L'USCG lutte contre la pollution et la destruction de l'environnement.

1. Mesures draconiennes de sécurité concernant la production, le transport ou l'entreposage de produits ou de déchets toxiques. Ces mesures peuvent aller jusqu'à l'interdiction en cas de mise en danger de la population (ex. train toxique).
2. L'USCG revendique et appuie les revendications des fédérations pour que les travailleurs bénéficient du droit de codécision dans les entreprises en matière d'hygiène, sécurité et protection de l'environnement. Elle revendique et appuie les revendications des fédérations pour développer la formation des travailleurs sur ces thèmes.
3. Lutte contre le nucléaire: soutien à l'initiative fédérale pour son abandon progressif; refus de toute nouvelle centrale nucléaire que ce soit Kaiseraugst ou Verbois; soutien à la lutte pour l'arrêt du surgénérateur de Malville.
4. Lutte contre la pollution et pour attribuer en priorité les ressources nécessaires à l'amélioration des transports publics dans le canton.

## Egalité hommes-femmes

L'USCG se battra pour l'égalité entre hommes et femmes dans les entreprises et la société, en particulier pour l'application du principe salaire égal à travail de valeur égale. En même temps, elle combattra les pratiques en cours qui consistent à invoquer l'application de l'égalité entre hommes et femmes pour imposer systématiquement les solutions les plus désavantageuses pour les personnes concernées (exemple: l'acquisition de la nationalité suisse par les conjoints étrangers, les tentatives en vue de l'extension du travail de nuit et de l'intégration des femmes dans la défense nationale ainsi que l'augmentation de l'âge de la retraite). L'égalité doit se faire dans le sens du progrès social, et non l'inverse.

L'institution d'une Commission féminine de l'USCG permettra de défendre des revendications plus spécifiques aux femmes comme la protec-

tion de la maternité, le développement des équipements sociaux de qualité destinés aux enfants, l'avortement ou le respect de la dignité des femmes sur les lieux de travail. Parce qu'elles sont liées à la division du travail entre les sexes qui est l'une des structures fondamentale de nos sociétés, ces questions concernent tous les travailleurs.

L'USCG soutiendra les sections dans leurs efforts pour syndiquer les femmes. Celles-ci doivent pouvoir occuper toute leur place dans les syndicats, où elles sont sous-représentées.

## **Lutte pour le respect des libertés syndicales**

L'USCG luttera avec intransigeance pour les droits suivants :

- liberté de manifester;
- droit de grève, y compris pour son obtention dans les secteurs où celui-ci est interdit ;
- défense des libertés syndicales et développement des droits syndicaux sur les lieux de travail.

L'USCG mènera campagne contre la nouvelle loi sur les tribunaux de prudhommes qui introduit des éléments de démantèlement de cette juridiction.

## **Solidarité syndicale**

L'USCG participera à la campagne contre l'initiative patronale sur la fonction publique qui remet en cause le principe de la négociation des conditions de travail entre le gouvernement et les syndicats.

L'USCG appuiera la revendication du Groupement des travailleurs frontaliers pour que leurs prestations de chômage — en cas de perte de leur emploi — soient calculées sur la base des salaires en vigueur dans le canton et non sur la base de ceux en vigueur en France.

## **Soutien aux mouvements revendicatifs des sections**

En particulier : pour l'augmentation des salaires réels, surtout pour les bas salaires; pour la réduction du temps de travail; pour le respect des conventions collectives; contre les licenciements et fermetures d'entreprise, etc.

## **Contre les privatisations**

Le cartel cantonal se prononce contre des mesures de privatisation de services publics. Celles-ci supposent une dégradation des conditions de travail du personnel et il s'agit souvent de fonctions sociales qui ne doivent pas être soumises au critère prioritaire de la rentabilité financière.

## Formation

L'USCG défendra une politique de formation permettant à chaque jeune d'acquérir une qualification. De plus, consciente des changements dans la société (notamment augmentation des divorces) ainsi que dans l'économie (comme l'introduction massive de nouvelles technologies), l'USCG soutient le droit des travailleuses et travailleurs adultes à suivre des cours de perfectionnement, de recyclage sur leur temps de travail et à entreprendre de nouvelles formations en appuyant notamment la revendication du congé-formation payé tel que l'a formulée l'USS.

En ce qui concerne le fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels, l'USCG stimulera l'élaboration de projets de formation et de perfectionnement, par secteur, par branche, par métier ou par entreprise, allant dans le sens de l'intérêt des travailleurs. Le droit aux allocations et aux bourses et la formation en cours d'emploi doivent être élargis.

L'USCG soutiendra l'Université ouvrière de Genève (UOG) et la Centrale suisse d'éducation ouvrière (CEO) dans leurs interventions en faveur de la formation syndicale et professionnelle, de l'apprentissage du français et de l'alphabétisation.

## Politique à l'égard des mouvements de jeunes

L'USCG adoptera une politique d'ouverture à l'égard des mouvements de jeunes et des mouvements culturels qui revendiquent le droit de mettre en oeuvre des modes de vie ou d'expression alternatifs aux modèles dominants dans la société capitaliste.

Elle soutiendra le développement de groupes de jeunes syndicalistes.

Elle soutiendra enfin la politique des mouvements défendant les droits de l'homme ou se battant contre le racisme et la xénophobie tels que SOS Racisme.

## Solidarité internationaliste

L'USCG développera la solidarité avec les luttes des travailleurs d'autres pays et avec les peuples qui luttent contre le pillage de leurs ressources par une minorité de riches pays industrialisés dont la Suisse.

A cet effet l'USCG facilitera la création d'une section genevoise de l'OSEO et soutiendra l'action de Solifonds.

Le mouvement syndical ne peut rester inactif devant le fossé qui se creuse entre les pays du Nord et du Sud et le fait que 15% de la population mondiale consomme 85% des richesses produites, tandis que des millions d'êtres humains sont condamnés à la famine et à la misère.

L'USCG se prononce contre le racisme et les tendances xénophobes et fascisantes.

L'USCG demande à l'USS de décréter, cette année une journée nationale de solidarité avec la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud en exigeant de la Suisse des sanctions contre le régime sud-africain; et contre l'apartheid pratiqué par Israël contre les Palestiniens des territoires occupés.

## Annexe A

Dans le cadre de la discussion du programme d'activité, le Congrès a accepté les propositions suivantes:

1. Les délégués ont accepté d'instituer une Commission économique qui sera chargée de remettre à jour régulièrement son analyse de la situation économique (proposition du SLP).
2. Afin de permettre à l'USCG de mieux assumer son rôle, le Congrès donne mandat au Comité d'étudier le renforcement du Secrétariat en vue d'une meilleure information des travailleurs et d'une réalisation plus efficace des objectifs du cartel (proposition du SSP-VPOD).
3. Le Congrès a décidé de soutenir un appel de la Coordination Suisse-Asile pour une solution humaine et contre les refoulements injustifiés.

## Annexe B

### Propositions acceptées pour étude

1. L'USCG constitue un groupe de travail en vue d'étudier l'élaboration d'un salaire minimum vital pour le canton de Genève, en dessous duquel les employeurs ne devraient pas pouvoir descendre (proposition du SLP).
2. Les délégués ont adopté pour étude un texte émanant de la FTMH intitulé «pour une politique économique volontariste». Ce texte reproduit ci-dessous sera transmis à la Commission économique dont il constituera le premier document de travail.

#### *Pour une politique économique volontariste*

*L'USCG se déclare fondamentalement opposée à la politique du laisser-aller préconisée par les représentants des classes possédantes.*

*L'USCG ne saurait en aucun cas être un spectateur passif de la vie économique et comme par le passé elle se battra pour défendre le principe d'une économie diversifiée.*

*A cet effet l'USCG exigera que le Conseil d'Etat se détermine quant à la politique économique comme il l'a fait en 1974 après les différentes interventions des organisations syndicales.*

*Dans l'immédiat l'USCG demande au Conseil d'Etat que les différents organismes mis en place après la manifestation de 1981 soient réunis plus fréquemment et que des orientations soient définies quant à l'avenir industriel de Genève.*

*L'USCG demande que le Conseil d'Etat facilite l'implantation et le développement de nouvelles entreprises de haute technologie correspondant à la vocation et aux caractéristiques de Genève, à savoir des entreprises non polluantes et à même de garantir un niveau de vie satisfaisant.*

*Pour cela le Conseil d'Etat doit:*

- *mettre à disposition de nouvelles zones industrielles*
- *encourager l'innovation*
- *avoir une politique dynamique et novatrice en matière de formation et de perfectionnement*
- *favoriser la participation des travailleurs à tous les niveaux dans et hors de l'entreprise.*

3. Une proposition du SLP demandant que l'USCG définisse un concept du temps de travail, avec les travailleurs à temps plein, fixes ou temporaires, les temps partiels, etc.
4. Une proposition du SLP demandant d'étudier d'une manière spécifique les problèmes des personnes exclues des rapports salariés (retraités, chômeurs, personnes sans emploi, par exemple ménagères, etc.).
5. Enfin, les problèmes que posent l'assurance vieillesse dans notre pays (AVS-IIe pilier), aspect essentiel de la sécurité sociale, seront discutés d'une manière plus approfondie lors d'une journée d'étude.

Secrétariat USCG:  
Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève — Téléphone 31 84 30.